



Saint-Jeannet, le 13 octobre 2008.

MAIRIE DE SAINT JEANNET

M. Christian ESTROSI
Président de la Communauté Urbaine
Nice Côte d'Azur
Parc PHOENIX
405, Promenade des Anglais
06202 NICE CEDEX.

**Objet : Acceptation de la participation financière de la commune
Opération de logements sociaux, maison sise au 44, Rue de la Poudrière à Saint-Jeannet
Dossier suivi à l'EPF PACA par MM. PONTE ET BERTUCCI – Direction des Projets -**

Monsieur le Président,

Par lettre en date du 8 octobre dernier, nous vous faisons part de notre souhait de préempter une maison de village située à Saint-Jeannet, 44 Rue de la Poudrière et de bien vouloir en conséquence signifier à l'EPF PACA votre décision de délégation de préemption au cas par cas.

Par la présente, nous vous confirmons l'engagement financier de la Commune par une participation financière à l'équilibre du bilan de l'opération. Le montant global de l'opération (acquisition et travaux de réhabilitation) s'élèverait aux environs de 850.000 euros selon une estimation effectuée conjointement par le Service de l'Habitat de la Communauté Urbaine et par l'EPF PACA. La participation de la Commune de Saint-Jeannet s'élèverait à un montant de 240.000 à 265.000 euros, sous réserve de la confirmation des données du plan de financement établi par vos services.

Cette participation sera budgétée pour environ 150.000 euros sur l'exercice 2009 et pour le solde sur l'année 2010.

Vous en remerciant par avance,

je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma plus haute considération.

M. Jean-Michel SEMPÉRÉ

Maire de Saint-Jeannet.

Copie à l'EPF PACA

